

Procès-verbal sommaire
Séance du conseil municipal du 18 septembre 2014

Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

Sont présents :

Mmes & MM. les adjoints : Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Yves MAURER, Corinne STIMPFLING & Francis CARNET,

Mmes & MM. les conseillers municipaux : Jean-Marie HUEBER, Maryvonne THUET, Edith BIXEL, Pierre STOFFELBACH, Alain MULLER, Maurice CARNOD, Gilberte BISCH, Martine LEFEBVRE, Christian HOLTZHEYER, Sébastien BURGOS, Olivier GLORIAN, Maryline BERTRAND, Audrey GOEPFERT, Christophe SCHLICHT, Sophie GRIENENBERGER, Yolande WINTZERITH, Dominique ZIMMER, Philippe PETER & Fabien HENGY.

Absentes excusées :

Mmes Aimée KOERBER et Johanna HEMMERLIN.

Le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et il est procédé à l'appel des membres présents qui sont au nombre de 25.

Le quorum est en conséquence dépassé et le conseil municipal peut délibérer valablement.

-
1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.
 2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014.
 3. Le conseil municipal, par 21 voix pour et 4 abstentions, autorise le Maire à la régularisation d'écrites comptables à insérer dans une décision modificative N° 2 au budget primitif 2014 de la commune.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'une digue « Kellergraben II » et l'acquisition des terrains utiles au prix de 600,- € l'are et des superficies restantes, en cas de demande, au prix de 150,- € l'are, charge le Maire de la signature de conventions avec la SAFER (afin qu'elle négocie et recueille les promesses de vente auprès des différents propriétaires), avec la SCET (afin qu'elle assiste la commune dans les différentes phases de la procédure d'expropriation pour les terrains n'ayant pas pu être acquis à l'amiable) et avec le Conseil Général (afin qu'il réalise la construction de la digue).

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la signature d'une nouvelle convention entre la Ville et l'association de gestion enfance de Blotzheim pour la gestion du multi-accueil « Les P'tits Choux ».

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la signature d'une nouvelle convention entre la Ville et l'amicale du personnel de la commune.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la signature d'une convention entre la Ville et France Telecom afin de permettre la dissimulation des réseaux aériens France Telecom existants dans les rues concernées par le programme de voirie 2014.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de missionner le Maire et son nouvel adjoint, M. Francis CARNET, à participer au Congrès National des Maires de France qui a lieu chaque année à Paris au mois de novembre.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création de 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et charge le Maire des modifications en ce sens du tableau des effectifs et de la signature des arrêtés individuels correspondants.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la signature d'une convention de mise à disposition du Foyer Saint-Léger à l'association « Gymnastique Union » de Blotzheim pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, renouvelable par tacite reconduction, au tarif de 400,- €.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la nomination de MM. Yves MAURER et Francis CARNET en tant que représentants de la commune au sein de la commission communale consultative de la chasse.



12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et, sachant qu'il y a lieu de créer une commission d'appel d'offres, approuve la désignation de M. Yves MAURER (membre titulaire) et de Mme Edith BIXEL (membre suppléant) en tant que représentants de la commune au sein de cette CAO.

13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme des travaux patrimoniaux établi par l'Office National des Forêts et le devis correspondant s'élevant à 6.280,- € HT environ.

14. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe à 8.40 le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe sur la consommation finale d'électricité sur le territoire de la Ville et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

15. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi d'une subvention à la Chorale Sainte-Cécile de Blotzheim pour un montant de 685,- € et charge le Maire de son mandatement.

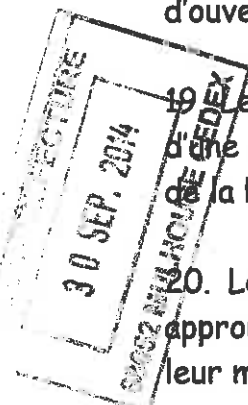
16. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, entérine le remboursement par la commune à l'association du « Trottoirfascht » des dépenses supplémentaires occasionnées dans le cadre de la fête des rues des 6 et 7 septembre derniers et charge le Maire de leur mandatement.

17. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des limites de l'arrondissement de Mulhouse consistant à l'ajout de 7 communes supplémentaires portant ainsi cet arrondissement de 73 communes et 319.939 habitants à 80 communes et 344.653 habitants.

18. Le conseil municipal prend note que le rapport d'activités 2013 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ainsi que le recueil des actes administratifs du 1^{er} semestre 2014 et le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes des Trois Frontières sont consultables en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.

19. Le conseil municipal, par 21 voix pour et 4 voix contre, approuve l'adoption d'une motion établie par l'Association des Maires de France sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

20. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adoption d'une motion établie par la Brigade Verte pour le maintien de leur mode de fonctionnement.



21. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de se prononcer en faveur de la mise en place d'un aménagement stable et équilibré des règles fiscales sur la plate-forme de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et préconise le statut quo fiscal jusqu'à l'aboutissement des négociations.

22. Le conseil municipal prend note des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations d'attribution reçues du conseil municipal conformément à la délibération N° 6 du 30 mars 2014.

23. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.

Le Maire,
Jean-Paul MEYER

